



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 26 août à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 19/08/2024

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES,
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,
Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS,
Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,
Anne-Marie TORE

Excusés :

Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Serge ABOULIN qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Secrétaire de séance : Bernadette PELISSIER

OBJET : Versement d'un fonds de concours dans le domaine de la Gestion des Eaux Pluviales pour travaux Le Bourg

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de sa compétence, doit procéder au renouvellement du réseau d'assainissement et à la mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales dans le bourg. Pour ce dernier, un fonds de concours est demandé à la commune. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
420 000.00 €	En cours de demande	420 000.00 €	210 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Blavozy à la Communauté d'agglomération est donc proposée.



2024-72

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Blavozy à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche, signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Bernadette PELISSIER

Fait et délibéré le 26/08/2024
Pour extrait certifié conforme